

PIÈCES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

- FAIRE LA PRÉ-DEMANDE (dossier) SUR LE SITE ANTS
- PRENDRE RDV SUR LE SITE DE LA MAIRIE www.saint-cere.fr

Possibilité de la faire à la MAISON FRANCE SERVICES la plus proche de votre domicile sur RDV : ST-CERE 05.65.34.35.19 ou BIARS 05.65.38.03.79.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES DOCUMENTS PAPIER ET NON PRÉSENTÉS SUR LE PORTABLE PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'ENFANT MINEUR (QUEL QUE SOIT SON ÂGE) ET DU REPRÉSENTANT LÉGAL

POUR LE RETRAIT, LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS NE SONT PAS OBLIGÉS D'ÊTRE PRÉSENTS.

**AVANT DE VOUS PRÉSENTER A LA MAIRIE
ASSUREZ VOUS DE LA BONNE RÉCEPTION DU SMS DE CONFIRMATION DU RDV**

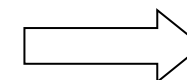
- LE JOUR DU RDV EN MAIRIE, FOURNIR LA PRÉ DEMANDE OU LE NUMÉRO DE LA PRÉ DEMANDE

POUR UNE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ FOURNIR :

- CARTE D'IDENTITÉ : VALABLE 10+5 ANS, EN FRANCE UNIQUEMENT, SAUF SI CARTE PRODUITE ÉTANT MINEUR,
- ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS pour les premières demandes, titre périmé, pour les pertes, vols et changement d'Etat Civil,
→ Vérifier sur internet si la commune de votre naissance est adhérente à la dématérialisation des actes de naissance, si oui, vous serez dispensés de fournir votre acte,
- LA PLANCHE PHOTO DE MOINS DE 6 MOIS, MENTIONNANT LA DATE DE LA PRISE DES PHOTOS (de préférence chez un photographe, visage et oreilles dégagés, ne pas sourire et sans lunettes),
- COPIE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE **DE MOINS D'UN AN A LA MEME ADRESSE QUE CELLE QUE VOUS AVEZ INDIQUÉE SUR LA PRÉ DEMANDE** : facture d'électricité avec échéancier, eau, téléphone, assurance habitation, taxe foncière, avis d'imposition (pas avis de situation déclarative),
- MAJEURS HEBERGÉS/ENFANTS MAJEURS : fournir la copie un justificatif de domicile de l'hébergeant + copie de la carte d'identité de l'hébergeant + attestation sur l'honneur de l'hébergeant.

POUR LES PASSEPORTS FOURNIR EN PLUS :

- TIMBRE FISCAL (sur internet lors de la pré-demande ou bureau tabac) MOINS DE 15 ANS 17€, 15 A 17 ANS 42€, MAJEURS 86€, (Titre valable 5 ans pour les mineurs, 10 ans pour les majeurs),
- ANCIEN PASSEPORT.



MINEURS FOURNIR EN PLUS :

- COPIE DU LIVRET DE FAMILLE + CARTES D'IDENTITÉ DES 2 PARENTS OU DU PARENT PRÉSENT,
 - SI SÉPARATION : ORIGINAL DU JUGEMENT COMPLET,
 - GARDE ALTERNÉE AVEC JUGEMENT : original du jugement complet + les 2 adresses sur la pré-demande + cartes d'identité des 2 parents + justificatif de domicile des 2 parents (originaux),
 - GARDE ALTERNÉE SANS JUGEMENT : fournir une attestation sur l'honneur des 2 parents attestant l'entente sur la garde alternée sans jugement + les 2 adresses sur le dossier + les cartes d'identité des 2 parents + justificatif de domicile des 2 parents,
 - SI AJOUT DU NOM D'USAGE : consentement du mineur de plus de 13 ans + attestation d'accord des 2 parents, cni des 2 parents,
- EMPREINTES À PARTIR DE 12 ANS. PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU PÈRE OU DE LA MÈRE AU DÉPÔT ET AU RETRAIT DU TITRE.**

PERTE OU VOL FOURNIR EN PLUS :

- DÉCLARATION DE PERTE (sur internet CERFA N° 14011*02),
- DÉCLARATION DE VOL (gendarmerie),
- TIMBRE FISCAL A 25 € POUR LA CARTE D'IDENTITÉ PERDUE OU VOLÉE (sur internet lors de la pré-demande ou bureau de tabac),
- PERMIS DE CONDUIRE,
- COPIE D'UN TITRE D'IDENTITÉ (copie papier et non sur le portable),

AUTRES SITUATIONS FOURNIR EN PLUS :

- ACTE DE DÉCÈS DU CONJOINT POUR LES FEMMES VEUVES,
- ACTES DE MARIAGE SI CHANGEMENT DE TITRE SUITE À MARIAGE,
- EN CAS DE DIVORCE, POUR UNE FEMME QUI SOUHAITE CONSERVER SON NOM D'EX ÉPOUSE (EN NOM D'USAGE), FOURNIR LE JUGEMENT, INDIQUANT L'AUTORISATION DE L'EX ÉPOUX À CONSERVER SON NOM,
- 2 NOMS DES PARENTS EN NOM D'USAGE POUR LES MINEURS fournir 1 autorisation écrite du père et 1 de la mère + cartes d'identité des 2 parents + consentement du mineur de plus de 13 ans,
- TUTELLE/CURATELLE/ENFANTS PLACÉS (se renseigner auprès de la Mairie).

VOUS AVEZ 3 MOIS POUR RETIRER VOTRE TITRE.
PASSÉ CE DÉLAI, IL SERA AUTOMATIQUEMENT DÉTRUIT.

DANS UN DÉLAI DE 2 MOIS,
SI VOUS NE RECEVEZ PAS LE SMS DE L'A.N.T.S VOUS INDIQUANT
L'ARRIVÉE DU TITRE EN MAIRIE,
NOUS CONTACTER AU 05.65.10.01.10